Fiche de Données de Sécurité

Conformément à Canadian HPR - WHMIS 2015

1. Identification

1.1. Identificateur de produit

Dénomination **AGER REMOVER**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplèmentaire **Mélange de solvants à usage industriel, dilution, dégraissage, préparation de traitement de surface.**

Utilisations Identifiées	Industrielles	Professionnelles	Consommateurs
Système d'adhésif/Traitement pour l'industrie de la pierre	✓	✓	-
NETTOYAGE ET LAVAGE	✓	✓	-

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale **Tenax Spa**
Adresse **Via I Maggio, 226**
Localité et Etat **37020 Volargne (VR)**
Italy
Tél. +39 045 6887593
Fax +39 045 6862456

Courrier de la personne compétente, personne chargée de la fiche de données de sécurité. **msds@tenax.it**

Fournisseurs : **Tenax Usa**
7606 Whitehall Executive Center Drive Suite 400, 28273 Charlotte NC, US
Tel. 001 7045831173 - Fax 001 7045833166
info@tenaxusa.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à **24hrs:**

Manitoba Poison Centre 1-855-7POISON (1-855-776-4766)

BC Drug and Poison Information Centre (DPIC)
1-800-567-8911 (toll free in BC)
(604) 682-5050 (Greater Vancouver or outside of BC)

Centre antipoison du Québec 1-800-463-5060

IWK Regional Poison Centre
1-800-565-8161 (within NS and PEI only)
(902) 470-8161 (Halifax or outside NS, PEI)

Poison And Drug Information Services (PADIS)
1-800-332-1414 (toll free in Alberta, Northwest Territories)
1-866-454-1212 (toll free in Saskatchewan)
(403) 944-1414 (in Calgary, outside of Alberta, or VOIP users)

Ontario Poison Centre 1-800-268-9017

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Canada's Hazardous Products Regulations (HPR) (WHMIS 2015). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité.

2. Identification des dangers ... / >>

D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification e Indication de Danger

Liquide inflammable, catégorie 2	Liquide et vapeurs très inflammables.
Toxicité pour la reproduction, catégorie 2	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Danger par aspiration, catégorie 1	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 2	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Irritation oculaire, catégorie 2	Provoque une sévère irritation des yeux.
Irritation cutanée, catégorie 2	Provoque une irritation cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Pictogrammes de danger:

Mentions d'avertissement: Danger

Mentions de danger:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence:

Prévention:

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P242	Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P280	Porter des gants de protection / des vêtements protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P264	Se laver . . . soigneusement après manipulation.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P241	Utiliser du matériel [électrique / de ventilation / d'éclairage / . . .] antidéflagrant.

Réaction:

P331	NE PAS faire vomir.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin / . . . en cas de malaise.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378	En cas d'incendie: utiliser . . . pour l'extinction.

Stockage:

P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.

Élimination:

P501	Éliminer le contenu / récipient dans . . .

2. Identification des dangers ... / >>

2.2. Autres dangers

Informations pas disponibles

3. Composition/information sur les ingrédients

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. % (p/p)	Classification:
ACETATE D'ETHYLE ACÉTATE D'ÉTHYLE *CAS 141-78-6*	32 ≤ x < 34	**Liquide inflammable, catégorie 2 H225, Irritation oculaire, catégorie 2 H319, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3 H336**
Règ. REACH 01-2119475103-46		
Hydrocarbures iso-alcanes n-cycliques en C9-11 <2% d'aromatiques *CAS 64742-48-9*	22 ≤ x < 24	**Liquide inflammable, catégorie 3 H226, Danger par aspiration, catégorie 1 H304, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3 H336**
Règ. REACH 01-2119463258-33		
METHYLETHYLCETONE 2-BUTANONE MEK BUTANONE *CAS 78-93-3*	22 ≤ x < 24	**Liquide inflammable, catégorie 2 H225, Irritation oculaire, catégorie 2 H319, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3 H336**
Règ. REACH 01-2119457290-43-XXXX		
ACÉTATE DE 1-MÉTHYL-2-MÉTHOXYÉTHYLE ACETATE DE 1-METHOXY-2-PROPYLE PMA ACÉTATE DE PROPYLÈNE-GLYCOL ACETATE DE METHOSSI PROPYLE *CAS 108-65-6*	11 ≤ x < 12	**Liquide inflammable, catégorie 3 H226, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3 H336**
Règ. REACH 01-2119475791-29		
TOLUENE TOLUOL *CAS 108-88-3*	11 ≤ x < 12	**Liquide inflammable, catégorie 2 H225, Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 H361, Danger par aspiration, catégorie 1 H304, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 2 H373, Irritation cutanée, catégorie 2 H315, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3 H336**
Règ. REACH 01-2119471310-51		

Les gammes de concentration sont prévus à la place de la concentration précise de la confidentialité de la formule, ou à une variation possible entre les lots de production.

Le texte complet des indictions de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

4. Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.
PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Appeler aussitôt un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
INHALATION: Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin.
INGESTION: Appeler aussitôt un médecin. Ne pas provoquer les vomissements. Sauf autorisation expresse du médecin, ne rien administrer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4. Premiers soins ... / >>

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS
Les moyens d'extinction sont les suivants : anhydride carbonique, mousse et poudre chimique. Pour les fuites et les déversements de produit qui n'ont pas pris feu, l'eau nébulisée peut être utilisée pour disperser les vapeurs inflammables et pour protéger les personnes œuvrant à l'arrêt de la fuite.
MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS
Ne pas utiliser de jets d'eau. L'eau n'est pas efficace pour éteindre l'incendie, elle peut toutefois être utilisée pour refroidir les récipients fermés exposés aux flammes pour prévenir les risques d'éclatement et d'explosion.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE
L'exposition au feu des récipients peut en augmenter la pression au point de les exposer à un risque d'explosion. Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES
Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.
ÉQUIPEMENT
Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Endiguer la fuite en l'absence de danger.
Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.
Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

7. Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes libres, ne pas fumer, ne pas utiliser d'allumettes ou de briquet. Sans une aération adéquate, les vapeurs peuvent s'accumuler au niveau du sol et prendre feu même à distance, en cas d'amorçage, avec le danger de retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Brancher à une prise de terre dans le cas d'emballages de grandes dimensions durant les opérations de transvasement et veiller au port de chaussures antistatiques. La forte agitation et l'écoulement vigoureux du liquide dans les tuyaux et les appareillages peuvent provoquer la formation et l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter le risque d'incendie et d'explosion, ne jamais utiliser d'air comprimé lors du déplacement du produit. Ouvrir les récipients avec précaution: ils peuvent être sous pression. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Éviter la dispersion du produit dans

7. Manutention et stockage ... / >>

l'environnement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients fermés, à un endroit bien aéré, à l'abri des rayons directs de soleil. Conserver à un endroit frais et bien aéré, loin de la chaleur, des flammes libres, des étincelles et de toute autre source d'ignition. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

EU	OEL EU	Directive (UE) 2019/1831; Directive (UE) 2019/130; Directive (UE) 2019/983; Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 98/24/CE; Directive 91/322/CEE.
	TLV-ACGIH	ACGIH 2020

ACETATE D'ETHYLE

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
TLV-ACGIH	-	1441	400			
OEL	EU	734	200	1468	400	
OSHA	USA	1400	400			

METHYLETHYLCETONE

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
TLV-ACGIH	-	590	200	885	300	
OEL	EU	600	200	900	300	
OSHA	USA	590	200			

Hydrocarbures iso-alcanes n-cycliques en C9-11 <2% d'aromatiques

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
TLV-ACGIH	-	1200	197			

TOLUENE

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
TLV-ACGIH	-	75.4	20			
OEL	EU	192	50	384	100	PEAU
OSHA	USA		200		300	

ACETATE DE 1-METHYL-2-METHOXYETHYLE

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
OEL	EU	275	50	550	100	PEAU
ONT	CAN	270	50			

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle ... / >>

DIPROPYLENE GLYCOLE, ETHER

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
OEL	EU	308	50			PEAU
OSHA	USA	600	100			PEAU

Légende:
(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié. Les dispositifs de protection individuelle doivent être conforme aux normes en vigueur.
PROTECTION DES MAINS
Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III (OSHA 29 CFR 1910.138).
Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.
Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie à priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.
PROTECTION DES PEAU
Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie I. Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.
PROTECTION DES YEUX
Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (OSHA 29 CFR 1910.133, CSA Standard CAN/CSA-Z94.3-92).
PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES
En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, usage d'un masque doté de filtre certifié NIOSH dont la limite d'utilisation sera définie par le fabricant (NIOSH 42 CFR 84, OSHA 29 CFR 1910.134, CSA Standard Z94.4-02). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumes, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.
L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.
Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert ou d'un respirateur à prise d'air externe. Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme NIOSH 42 CFR 84, OSHA 29 CFR 1910.134, CSA Standard Z94.4-02.
CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE
Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

PROTECTION DES MAINS : Protégez les mains avec des gants de travail pour la protection contre les agents chimiques en nitrile ou en élastomère fluoré (EN 374-1 : 2016) au moins de type B ou supérieur sur la base de l'évaluation des risques réalisée par l'entreprise.
Temps de percée > 480 minutes.
Épaisseur de matériau:
NITRILE
contact court> 0,38 mm
contact prolongé > 0,55 mm
ÉLASTOMÈRE FLUORÉ
contact court> 0,50 mm
contact prolongé > 1,50 mm

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés		Valeur			Informations
Etat Physique		liquide			
Couleur		incolore			
Odeur		caractéristique de solvant			
Seuil olfactif		Pas disponible			
pH		Pas disponible			
Point de fusion ou de congélation		Pas disponible			
Point initial d'ébullition	>	35	°C	(95 °F)	
Intervalle d'ébullition		Pas disponible			
Point d'éclair	<	23	°C	(73,4 °F)	

9. Propriétés physiques et chimiques ... / >>

Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité de solides et gaz	Pas disponible
Limite inférieur d'inflammabilité	Pas disponible
Limite supérieur d'inflammabilité	Pas disponible
Limite inférieur d'explosion	Pas disponible
Limite supérieur d'explosion	Pas disponible
Pression de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	> 1
Densité relative	0.848 g/cm3
Solubilité	soluble dans les solvants
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammabilité	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible
Propriétés explosives	Pas disponible
Propriétés comburantes	Pas disponible

9.2. Autres informations

VOC : 100,00 % - 848,00 g/litre

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

ACETATE D'ETHYLE
Se décompose lentement en acide acétique et éthanol sous l'action de la lumière, de l'air et de l'eau.

METHYLETHYLCETONE
Réagit à: métaux légers,forts oxydants.Attaque différents types de matières plastiques.Se décompose sous l'effet de la chaleur.

TOLUENE
Éviter l'exposition à: lumière.

ACETATE DE 1-METHYL-2-METHOXYETHYLE
Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

ACETATE D'ETHYLE
Risque d'explosion au contact de: métaux alcalins,hydrures,oléum.Peut réagir violemment avec: fluor,agents oxydants forts,acide chloro-sulfurique,tert-butoxide de potassium.Forme des mélanges explosifs avec: air.

METHYLETHYLCETONE
Peut former des peroxydes avec: air,lumière,agents oxydants forts.Risque d'explosion au contact de: peroxyde d'hydrogène,acide nitrique,acide sulfurique.Peut réagir dangereusement avec: agents oxydants,trichlorométhane,alcalis.Forme des mélanges explosifs avec: air.

TOLUENE
Risque d'explosion au contact de: acide sulfurique fumant,acide nitrique,perchlorate d'argent,dioxyde d'azote,halogénures non métalliques,acide acétique,nitrocomposés organiques.Peut former des mélanges explosifs avec: air.Peut réagir dangereusement avec: agents oxydants forts,acides forts,soufre.

ACETATE DE 1-METHYL-2-METHOXYETHYLE
Peut réagir violemment avec: substances oxydantes,acides forts,métaux alcalins.

10.4. Conditions à éviter

Éviter le réchauffement. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter toute source d'ignition.

ACETATE D'ETHYLE
Éviter l'exposition à: lumière,sources de chaleur,flammes nues.

METHYLETHYLCETONE
Éviter l'exposition à: sources de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

ACETATE D'ETHYLE
Incompatible avec: acides,bases,forts oxydants,aluminium,nitrates,acide chloro-sulfurique.Matériaux non compatibles: matériaux plastiques.

10. Stabilité et réactivité ... / >>

METHYLETHYLCETONE
Incompatible avec: forts oxydants,acides inorganiques,ammoniac,cuivre,chloroforme.
ACETATE DE 1-METHYL-2-METHOXYETHYLE
Incompatible avec: substances oxydantes,acides forts,métaux alcalins.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer.

11. Données toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.
Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

TOLUENE
TRAVAILLEURS: inhalation; contact avec la peau.
POPULATION: ingestion de nourriture et d'eau contaminés; inhalation air ambiant; contact avec la peau de produits contenant la substance.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

TOLUENE
Exerce une action toxique sur le système nerveux central et périphérique en entraînant encéphalopathies et polyneuropathies); l'action irritante s'exerce sur la peau, la conjonctive, la cornée et l'appareil respiratoire.

Effets interactifs

TOLUENE
D'autres médicaments ou d'autres produits industriels peuvent interférer avec le métabolisme du toluène.

TOXICITÉ AIGUË

Hydrocarbures iso-alcanes n-cycliques en C9-11 <2% d'aromatiques

LD50 (Oral):	> 5000 mg/kg rat
LD50 (Dermal):	> 5000 mg/kg rabbit
LC50 (Inhalation vapeurs):	> 4951 mg/l/4h rat

ACETATE DE 1-METHYL-2-METHOXYETHYLE

LD50 (Oral):	8530 mg/kg Rat
LD50 (Dermal):	> 5000 mg/kg Rat

TOLUENE

LD50 (Oral):	5580 mg/kg Rat
LD50 (Dermal):	12124 mg/kg Rabbit
LC50 (Inhalation vapeurs):	28.1 mg/l/4h Rat

METHYLETHYLCETONE

LD50 (Oral):	2737 mg/kg Rat
LD50 (Dermal):	6480 mg/kg Rabbit
LC50 (Inhalation vapeurs):	23.5 mg/l/8h Rat

ACETATE D'ETHYLE

LD50 (Oral):	5620 mg/kg ratto
LD50 (Dermal):	> 20000 mg/kg coniglio
LC50 (Inhalation vapeurs):	> 6000 ppm/4h ratto

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Provoque une irritation cutanée

11. Données toxicologiques ... / >>

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque une sévère irritation des yeux

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

CANCÉROGÉNICITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Évaluation de la Cancérogénicité:
108-88-3 TOLUENE
ACGIH:: A4
IARC:3

TOLUENE
Classé dans le groupe 3 (non classifiable comme cancérigène pour l'homme) par l'International Agency for Research on Cancer (IARC) - (IARC, 1999).
La US Environmental Protection Agency (EPA) soutient que les " données ne permettent pas une évaluation du potentiel cancérigène ".

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Peut provoquer somnolence ou vertiges

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Risque présumé d'effets graves pour les organes

DANGER PAR ASPIRATION

Toxique par aspiration

12. Données écologiques

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

12.1. Toxicité

Hydrocarbures iso-alcanes n-cycliques en C9-11 <2% d'aromatiques

LC50 - Poissons	> 1000 mg/l/96h Oncorhyncus mykiss
EC50 - Crustacés	1000 mg/l/48h Daphnia magna
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	> 1000 mg/l/72h Pseudokirchneriella subcapitalina

ACETATE DE 1-METHYL-2-METHOXYETHYLE

LC50 - Poissons	134 mg/l/96h Oncorhynchus mykiss
EC50 - Crustacés	408 mg/l/48h Daphnia magna
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	> 1000 mg/l/72h Pseudokirchneriella subcapitata

12. Données écologiques ... / >>

METHYLETHYLCETONE

LC50 - Poissons	2993 mg/l/96h Pimephales Promelas
EC50 - Crustacés	308 mg/l/48h Daphnia magna
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	2029 mg/l/96h Pseudokirchneriella subcapitata

ACETATE D'ETHYLE

LC50 - Poissons	230 mg/l/96h pimephales promelas
EC50 - Crustacés	165 mg/l/48h daphnia

12.2. Persistance et dégradabilité

ACETATE DE 1-METHYL-2-METHOXYETHYLE

Solubilité dans l'eau	> 10000 mg/l
Rapidement dégradable	

TOLUENE

Solubilité dans l'eau	100 - 1000 mg/l
Rapidement dégradable	

METHYLETHYLCETONE

Solubilité dans l'eau	> 10000 mg/l
Rapidement dégradable	

ACETATE D'ETHYLE

Solubilité dans l'eau	> 10000 mg/l
Rapidement dégradable	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ACETATE DE 1-METHYL-2-METHOXYETHYLE

Coefficient de répartition : n-octanol/eau	1.2

TOLUENE

Coefficient de répartition : n-octanol/eau	2.73
BCF	90

METHYLETHYLCETONE

Coefficient de répartition : n-octanol/eau	0.3

ACETATE D'ETHYLE

Coefficient de répartition : n-octanol/eau	0.68
BCF	30

12.4. Mobilité dans le sol

Informations pas disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances PBT contenues :

12. Données écologiques ... / >>

Hydrocarbures iso-alcanes n-cycliques en C9-11 <2% d'aromatiques

12.6. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

13. Données sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus de produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux. L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.
EMBALLAGES CONTAMINÉS
Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR / RID, IMDG, IATA: 1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: PAINT RELATED MATERIAL
IMDG: PAINT RELATED MATERIAL
IATA: PAINT RELATED MATERIAL

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID:	Classe: 3	Etiquette: 3	
IMDG:	Classe: 3	Etiquette: 3	
IATA:	Classe: 3	Etiquette: 3	

14.4. Groupe d'emballage

ADR / RID, IMDG, IATA: II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID: NO
IMDG: NO
IATA: NO

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID:	HIN - Kemler: 33	Quantités Limitées: 5 L	Code de restriction en tunnels: (D/E)
	Special provision: 640D		
IMDG:	EMS: F-E, S-E	Quantités Limitées: 5 L	
IATA:	Cargo:	Quantitè maximale: 60 L	Mode d'emballage: 364
	Pass.:	Quantitè maximale: 5 L	Mode d'emballage: 353
	Special provision:	A3, A72, A192	

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Informations non pertinentes

15. Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :
Aucune

Informations réglementaires canadiennes

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux (HPR).

Fiche de données de sécurité conformément à WHMIS 2015.

Présence des substances contenues dans l'inventaire.

Tous les composants sont répertoriés dans la liste DSL.

16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

LÉGENDE:
- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- EmS: Emergency Schedule
- ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatile
- WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:
- GHS rev. 5
- The Merck Index. Ed. 10
- Handling Chemical Safety
- Niosh - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
- INRS - Fiche Toxicologique
- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials - 7ème Ed., 1989
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé.

- Hazard Products Regulation (HPR)

16. Autres informations ... / >>

- WHMIS 2015
- ONTARIO R.R.O. 1990, Regulation 883 (version July 2016)
- IARC website
- NTP. 2011. Report on Carcinogens, 12th Edition.
- OSHA website
- Cal/OSHA website
- California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act

Note pour les usagers:
Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.
Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.
Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.
Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION
Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par les Canada's Hazardous Products Regulations (HPR - règlementations sur les produits dangereux) (WHMIS 2015), sauf indication contraire dans la section 11 et 12. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Modifications par rapport à la révision précédente.
Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:
01 / 03 / 08 / 09 / 11 / 12 / 14 / 16.